

**Compte-rendu de la réunion du 24/05/2019 à 19h45  
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre**

**Étaient présents :**

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, PIERRE COURTIER, CHRISTINE DA SILVA, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, MAXENCE GILLE, MICHELE GLOAGUEN, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, SEBASTIEN LASCOURREGES, PASCAL MEHEUT, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI, ANNICK NEUSCHWANDER, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, ARNAUD ROUSSEAU, FRANCINE THIERY, LAURENCE WAGNER et DOMINIQUE ZAZZERA.

**Était présent sans voix délibérative :**

PASCAL SARAZIN.

**Absents et ayant donné pouvoir :**

CLAUDE CAMUS à LAURENCE WAGNER, FRANCIS CHESNÉ à BERNADETTE BEAUVAIS, FRANÇOIS COSSUT à ANNICK NEUSCHWANDER, BRUNO GAUTIER à PIERRE EELBODE, THIERRY LE BRAS à YVES PARIGI, JEAN-MICHEL LEMSEN à MAXENCE GILLE et BRIGITTE PORCHER à PIERRE COURTIER.

**Absents :**

MARY BICHBICH, VINCENT CARRE, FRANCIS ELU, ACHILLE HOURDE, BERNARD LAQUAY, JEAN-DENIS LIMOSIN, JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET, CELINE VAN BEEK, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS et DENIS WALLE.

**Assistaient à la réunion :**

C. ARNAUD, P. COURTIER, C. KUNDOLFF ET V. LEROUGE COLLABORATRICES DU PAYS DE L'OURCQ.

Il est procédé à l'appel. 28 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence et salue Martine BULLOT pour sa fidélité aux travaux du Conseil communautaire. Il excuse MM. CHESNE, ELU et HOURDE.

M. EELBODE propose d'élire Mme BEAUVAIS comme secrétaire de séance.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

P. COURTIER donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire et précise qu'aucune remarque n'a été adressée. M. EELBODE invite ses collègues à formuler des remarques s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2019.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

M. EELBODE invite alors les élus à prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de sa délégation de signature. Il ajoute que ce tableau sera joint en annexe au compte-rendu de la réunion.

Enfin, M. EELBODE propose l'ajout à l'ordre du jour du point suivant au chapitre Finances :

Soutien à la commune de Mary-sur-Marne.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## **INSTITUTION**

### **Accord local : information**

M. EELBODE rappelle que selon les directives préfectorales récemment communiquées, les Conseils municipaux doivent se prononcer sur un accord local relatif à la composition du Conseil communautaire, si ils souhaitent déroger au droit commun. Il souligne en effet qu'actuellement composé de 45 membres, le Conseil communautaire comprendra en 2020 38 sièges, sans accord local, et 43 au maximum, dans le cas d'un accord local.

P. COURTIER indique que conformément aux dispositions légales, le Conseil communautaire n'est pas appelé à délibérer sur cette question mais qu'en revanche une proposition de répartition des sièges a été adressée aux Communes par le Pays de l'Ourcq pour délibération des Conseils municipaux, dans la lignée autant que faire se peut de l'actuel fonctionnement.

M. EELBODE regrette cette nouvelle diminution du nombre des sièges au Conseil communautaire. Il explique qu'un accord local entre les communes membres a toujours veillé jusqu'à présent à la représentativité des plus petites communes.

## **CULTURE – TOURISME**

M. EELBODE donne la parole à M. PARIGI. Celui-ci invite V. LEROUGE à présenter le compte-rendu de la Commission.

V. LEROUGE donne lecture des différents points abordés par la Commission à savoir : la proposition de convention de partenariat avec l'association ALF d'Armentières-en-Brie, la présentation du pré-programme de la 5ème édition du Festival « A l'Asso des Bords de Marne », la présentation de la 1ère partie de la saison culturelle (septembre 2019-janvier 2020), du CLEA cirque (avril – juillet 2019) et enfin l'examen de questions diverses.

Mme BEAUVAIS prend la parole pour faire un point sur l'avenir de l'Office de Tourisme Communautaire. Elle précise que le Comité de Direction s'est réuni en présence de M. EELBODE pour évoquer différentes pistes en matière de restructuration. A court terme, une nouvelle organisation interne du service et un projet d'équipement de trois bornes numériques sont à l'étude.

Elle tient à saluer le travail de V. TOMMASI qui a quitté ses fonctions de directrice de l'OTC en avril dernier. Elle souligne qu'à l'approche des élections municipales, le projet de fusion avec l'Office de Tourisme de Meaux a été différé et qu'un certain frein au déploiement des activités touristiques du territoire est aujourd'hui à regretter. Néanmoins, Mme BEAUVAIS indique qu'après l'organisation de la randonnée des 3 châteaux pour laquelle elle remercie vivement Mme BULLOT, un guide de randonnées incluant toutes les communes, équipé de QR code, vient de paraître ainsi qu'une nouvelle édition de la carte touristique « Brie Valois ».

M. EELBODE s'associe aux propos de Mme BEAUVAIS pour souligner le professionnalisme de V. TOMMASI et remercier Mme BULLOT qui a su convaincre pour que la Randonnée des trois châteaux ait lieu sur le territoire du Pays de l'Ourcq.

Il est certain que l'avenir touristique du Pays de l'Ourcq dépend du travail de mise en réseaux avec des territoires plus vastes initié par V. TOMMASI. Si la tentative de rapprochement avec l'Office de Tourisme de Meaux a avorté, il sera nécessaire de rebondir en lien avec le Département ou la Région. L'installation de panneaux d'affichage électroniques sur des axes principaux et de bornes numériques seront des outils essentiels pour construire ce partenariat avec la Région Ile-de-France.

Mme BULLOT se dit satisfaite du taux de participation à la Randonnée des trois châteaux (7000 personnes) pour une première édition et remercie les élus pour l'accueil local qui a été réservé aux services départementaux. Une deuxième édition pourrait voir le jour en changeant éventuellement les parcours.

## **Convention de partenariat relative à l'organisation d'une séance de cinéma en plein air à Armentières-en-Brie avec l'Association des Loisirs en Famille**

M. EELBODE rappelle que depuis quatre ans, le Pays de l'Ourcq et l'association ALF organisent conjointement une journée à vocation culturelle fin août – début septembre. Il propose de renouveler ce partenariat pour la journée du samedi 31 août 2019 avec l'organisation par le Pays de l'Ourcq, d'une séance de cinéma en plein air « Pierre lapin » et par l'association, de jeux familiaux dès l'après-midi.

Sur avis favorable de la Commission Culture - Tourisme, il est proposé de signer avec l'association ALF la Convention formalisant ce partenariat.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **Subvention aux associations (complément) - année 2019**

M. EELBODE présente au Conseil, en complément des dossiers examinés à la dernière séance, la demande de subvention de l'Amicale des modélistes Ferroviaires Nord 77 pour l'année 2019.

Sur avis favorable de la Commission Culture – Tourisme, il est proposé de lui allouer une subvention d'un montant de 500 € pour son projet GUEULDANGE qui consiste à reproduire un site sidérurgique à l'aide de maquettes animées.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **Contrat Local d'Enseignement Artistique : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 au Contrat Local d'Education artistique avec l'Etat et les conventions de résidence-mission avec les compagnies retenues**

M. EELBODE rappelle au Conseil que depuis 2016, le Pays de l'Ourcq a inscrit une partie de ses actions culturelles dans le cadre d'un Contrat Local d'Education Artistique passé avec l'État, ce dispositif permettant d'accueillir sur le territoire un certain nombre de compagnies artistiques en résidence-mission. Il présente alors l'opportunité de signer un avenant 1 à ce Contrat Local d'Education Artistique pour l'année 2019.

Sur avis favorable de la Commission Culture - Tourisme, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant ainsi que les conventions de résidence-mission avec les compagnies retenues.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés***

A titre d'information, M. GILLE indique que l'association D2O est en phase d'être dissoute et qu'un nouveau bureau pourrait se constituer pour la rentrée de septembre 2019. A la question d'une éventuelle aide au démarrage, M. PARIGI répond que celle-ci est en principe réservée à l'exercice N+1.

## **AFFAIRES SOCIALES - SANTE - SPORT**

M. EELBODE donne la parole à Mme GLOAGUEN qui présente le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission ainsi que les points à l'ordre du jour.

### **Convention d'objectifs pour l'année 2018-2019 avec l'ACPO**

Mme GLOAGUEN rappelle au Conseil que le Pays de l'Ourcq et l'ACPO, partenaires depuis de longues années, formalisent leur collaboration dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Il remarque que la dernière convention étant arrivée à échéance, le Conseil est invité à se prononcer sur la signature d'une nouvelle convention pour l'année 2018-2019.

Mme GLOAGUEN indique que depuis septembre dernier, les membres du nouveau bureau se heurtent à des difficultés administratives et budgétaires. Il a donc été décidé de les accompagner pendant la période

estivale sur l'élaboration de leur budget en contrepartie de leur engagement à suivre une formation sur les rudiments comptables.

M. EELBODE souligne qu'il s'agit bien de soutien et non d'ingérence en vue de sortir l'association de l'impasse. M. GILLE ajoute qu'il est en effet important de soutenir les bonnes volontés et de les inciter à mieux se former.

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention avec l'ACPO pour l'année 2018-2019 qui fixe le montant de la subvention de l'année à 20.000 €.

**Vote favorable du Conseil :**

**34 voix POUR et 1 abstention (M. MEHEUT)**

### **Convention pour l'opération « Boost T vacances » initiée par le Département de Seine et Marne du 15 au 19 juillet 2019**

Mme GLOAGUEN propose à Mme BULLOT de présenter cette opération.

Mme BULLOT rappelle au Conseil que du 27 au 31 juillet 2015, le Pays de l'Ourcq avait accueilli l'opération « A toi de jouer », opération portée par le Département, qui consistait à proposer aux jeunes de 5 à 17 ans, sur une semaine, différentes activités sportives dans les communes du territoire. Elle indique alors que dans la lignée de cette opération, le Département a mis en place « Boost T vacances » et qu'il propose au Pays de l'Ourcq d'accueillir cette animation du 15 au 19 juillet 2019.

Sur avis favorable de la Commission Affaires Sociales, Santé, Sport, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer la Convention de partenariat « Boost T vacances » avec le Département de Seine-et-Marne afin de définir les engagements réciproques du Département et de la Communauté de communes, pour la mise en oeuvre de l'opération.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés**

Mme GLOAGUEN indique que la Commission a pris connaissance du bilan de l'opération Le Pays de l'Ourcq a du coeur qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 6 avril dernier. Si globalement, elle indique un retour satisfaisant sur l'ensemble de la manifestation, elle regrette la faible mobilisation sur certains événements.

### **Création d'un centre de santé**

M. EELBODE propose au Conseil de valider la création d'un centre de santé au sein de la Pyramide J. Didier, avec la mise en place d'un projet de santé favorisant le développement d'une coordination entre les professionnels et les actions de prévention et d'éducation sanitaire.

Il précise que pour la Communauté de communes, cela implique le recrutement de médecins, conformément au projet déjà évoqué, et la mise à disposition de moyens matériels et humains adéquats : organisation d'un secrétariat, acquisition de matériels et logiciels spécifiques, inscription au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux. Il rappelle l'engagement du Pays de l'Ourcq pour lutter contre la désertification médicale et regrette la complexité de certains dispositifs administratifs.

M. EELBODE souligne que l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France accompagne les acteurs qui jouent un rôle important dans l'accès aux soins et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé à travers différents dispositifs auxquels le Pays de l'Ourcq peut candidater.

Il invite alors le Conseil à l'autoriser à entreprendre toutes les démarches utiles à la création de ce centre de santé et à solliciter les subventions de l'ARS, le cas échéant.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés**

## **FINANCES-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Soutien à la commune de Mary-sur-Marne**

M. EELBODE informe le Conseil que le Conseil Municipal de Mary-sur-Marne a adopté le 12 avril 2019 son budget primitif 2019 avec une section de fonctionnement déficitaire, à hauteur d'un peu plus de 82.000 € et que conformément aux dispositions légales, Madame la Préfète a saisi la chambre régionale des comptes de ce budget.

M. PARIGI précise que la commune a perdu 1 million d'euros en recettes en 10 ans.

M. EELBODE rappelle combien les difficultés de l'imprimerie Jean Didier, qui a vu ses effectifs divisés par 4 (de 800 salariés à 167), ont impacté les ressources de la commune de Mary-sur-Marne (- 63.000 €) et celles de la Communauté de communes (- 520.000 €). Il précise que la Chambre régionale des comptes a donné à la Commune un délai jusqu'au 27 mai pour régulariser sa situation budgétaire. M. EELBODE souligne l'esprit communautaire de M. PARIGI et des élus de Mary-sur-Marne et souhaite que le Conseil puisse leur venir en aide, en proposant de s'engager à organiser un travail au sein de la CLECT.

M. PICAUD indique que les élus se sont toujours battus localement pour conserver les emplois et estime disproportionnée l'injonction des services de l'Etat faite à Mary-sur-Marne.

M. NOVAK renouvelle ses remerciements concernant l'implication du conseil communautaire dans la reprise de l'activité de l'imprimerie et indique que le repreneur, l'entreprise Riccobono, investit massivement en matériels et en outils de travail. La situation évolue dans le bon sens : une unité de brochage devrait prochainement s'installer et les clients reviennent.

M. EELBODE propose au Conseil de s'engager à réunir la CLECT dans les meilleurs délais afin de trouver une solution pour aider la Commune à franchir ce cap.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Création de postes pour avancement de grade**

M. EELBODE invite le Conseil à créer des postes afin de permettre les avancements de grade au choix, sur sa proposition, de quatre agents déjà en fonction :

- un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps non-complet, à raison de 20,75 heures hebdomadaires
- un poste de rédacteur principal de deuxième classe à temps complet.

Il ajoute que les postes actuellement pourvus seront proposés ultérieurement à la suppression après promotion des agents concernés.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Création d'une activité accessoire pour les fonctions d'agent de gardiennage – surveillance pour le Gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq**

M. EELBODE rappelle au Conseil la nécessité d'organiser, pour la sécurité et le bon fonctionnement du Gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq un service de gardiennage adapté. Il détaille alors l'opportunité de proposer à l'agent d'entretien et d'accueil du Collège " Le Champivert " à Crouy-sur-Ourcq une activité accessoire de gardiennage du Gymnase, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Par conséquent, M. EELBODE propose la création d'une activité accessoire pour les missions liées au gardiennage du Gymnase R. Bricogne, et ce, pour la période courant du 1er septembre 2019 au 15 juillet 2020. Monsieur le Président propose, en outre, de fixer la rémunération de l'intéressé sur une base mensuelle forfaitaire de 490,00 € brut. La charge de travail que représente cette mission est évaluée à 5 heures hebdomadaires en moyenne avec des contraintes horaires particulières.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

### **Création de deux postes dans le cadre de dispositif aidé**

M. EELBODE présente au Conseil l'opportunité de créer deux postes d'agent technique en charge de l'entretien des espaces communautaires et propose de créer ces postes en Contrat Unique d'Insertion à temps complet et de fixer les conditions de rémunération des intéressés par référence au S.M.I.C.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

### **Extension de la Zone de Grand Champ : autorisation donnée au Président de procéder à l'acquisition de parcelles de terrain à Ocquerre**

Ayant rappelé au Conseil que le SCoT Marne-Ourcq approuvé le 6 avril 2017 localise une zone d'activités de 6,1 hectares sur la Commune d'Ocquerre dans le prolongement de la Zone de Grand Champ, M. EELBODE présente le projet d'acquisition de trois parcelles en vue de l'extension de la Zone de Grand Champ :

1) deux parcelles constituant un ensemble d'environ 61.000 m<sup>2</sup>, dont le classement est prévu en « AUX » dans le projet de PLU en cours de révision, pour un prix de 481.000 € TTC hors frais de notaire, à savoir :

- une partie d'environ 6.200 m<sup>2</sup> extraite de la parcelle F 218 située en bordure de la RD 401,
- une partie d'environ 54.800 m<sup>2</sup> extraite de la parcelle cadastrée G 45 et bordant la RD 17 et la RD 401,

2) une troisième parcelle, partie d'environ 19.000 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle G 45, dont le classement est prévu en « A » dans le projet de PLU, sans changement par rapport au PLU actuel, pour un montant de 19.000 € TTC hors frais de notaire.

Il souligne que les frais de division et de notaire en sus seraient à la charge de l'acquéreur et que ces trois parcelles étant actuellement cultivées par le propriétaire, il n'y aurait donc pas d'indemnité d'éviction à verser à un locataire.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur ce projet d'acquisition.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## **AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE PROGRAMME D'ACTIONS**

### **Acquisition d'un matériel porte-outils : autorisation donnée au Président de signer la commande avec l'UGAP**

M. PICAUD présente au Conseil l'opportunité d'acquérir un matériel porte-outils comprenant balai, lame de neige, épandeur à sel, benne basculante et kit de lavage haute pression et l'invite à se prononcer sur ce projet d'acquisition et à l'autoriser à signer le bon de commande de l'UGAP pour tous ces équipements, pour un montant global de 107.834,25 € HT.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

### **Acquisition d'un équipement technique alternatif au désherbage chimique : autorisation donnée au Président de solliciter des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Agence de l'eau**

M. PICAUD présente au Conseil l'opportunité d'acquérir un équipement technique alternatif au désherbage chimique et rend compte des différentes démonstrations qui ont été faites sur site ; en soulignant l'efficacité du procédé.

M. EELBODE invite à l'autoriser à solliciter des subventions auprès du Département et de la Région pour l'acquisition de ce matériel.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

### **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Zonage de Pluvial des communes à la Communauté de communes : autorisation donnée au Président de signer la convention avec chaque commune**

C. KUNDOLFF informe le Conseil qu'en application de la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de communes, « la gestion des eaux pluviales urbaines » est détachée de la compétence « assainissement » et qu'en conséquence, elle revient aux Communes.

Toutefois, elle souligne que l'établissement du zonage de pluvial sur les 22 communes étant une éco-condition du Département pour obtenir des subventions sur les projets relatifs à l'assainissement, il est proposé aux Communes que le Pays de l'Ourcq prenne en charge ce zonage dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de chaque Commune.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer sur la délégation des Communes au Pays de l'Ourcq de l'étude et de l'établissement d'un zonage de Pluvial sur chaque commune, ce travail pouvant être mené dans le cadre du schéma directeur Assainissement réalisé par la Communauté de communes.

M. EELBODE remarque que ce transfert sera formalisé par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, prévoyant les modalités de cette délégation et précisant que la Communauté de communes prendra intégralement en charge les frais induits par cette étude y compris l'enquête publique dont le zonage doit faire l'objet.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

### **Extension des consignes de tri**

M. PICAUD rappelle que depuis le 1er mai, de nouvelles consignes d'extension de tri sont en vigueur et invite les délégués communautaires à faire preuve de pédagogie au sein de leurs conseils municipaux.

Mme BEAUVAIS fait un rappel sur les raisons qui ont incité le SMITOM Nord 77 à mettre en place ce dispositif.

M. LASCOURREGES rappelle qu'à la demande de l'Etat, un SAGE est en cours de création, ce schéma englobera l'ensemble du périmètre de la Marne prenant ainsi en compte tout le territoire. Les problématiques liées à la qualité de l'eau, la gestion et la prévention des inondations seront traitées dans ce cadre.

S'agissant du déploiement du très haut débit, M. LASCOURREGES informe que tous les immeubles collectifs peuvent recevoir le câblage en façade, les infrastructures passeront par les fourreaux existants.

### **Calendrier**

M. EELBODE annonce les dates des prochaines réunions du Conseil communautaire fixées les 28 juin et le 12 juillet prochains.

Il rappelle que samedi 25 mai, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne organise une série d'ateliers à l'occasion de ses portes-ouvertes et informe que le programme du festival « A l'Asso des Bords de Marne » est sorti et sera distribué la semaine du 3 au 7 juin dans toutes les boîtes-aux-lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 23 h.

Le secrétaire, Mme BEAUVAIS.



# ANNEXE – ACTES SIGNES DEPUIS LE 22 MARS 2019 DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE SIGNATURE.

Faillies  
ACTES SIGNES DEPUIS LE 22 MARS 2019 DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE SIGNATURE

TYPE D'ACTE	OBJET	Fournisseur	Montant HT	DATE DE SIGNATURE	OBSERVATIONS
Commande	ACTIVITES SEMAINES SPORTIVES VACANCES DE PRINTEMPS 2019 ACCROBRANCHE LE 24/04/19	GRIMPO-BLANCHARDS	274,36 €	25/03/19	
Commande	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR DIFFERENTS SERVICES DE LA CCOO ET DU CIAS	UGAP	2 128,60 €	28/03/19	
Commande	ACTIVITES SEMAINES SPORTIVES VACANCES DE PRINTEMPS 2019 CANGE LE 03/04/2019	ACTI LOISIRS	620,00 €	28/03/19	
Commande	ACHAT D'UN ELEVEUR POUR FACILITE L'ACCES AU BASSIN DE LA PRISONIE	UGAP	8 224,50 €	28/03/19	
Bon de commande sur accord-cadre	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETEN COURANT	BARTHOLUS	1 879,71 €	28/03/19	Titulaire de l'accord cadre pour les années 2017-2019. Montant maximum annuel : 8 000 € H.T. Montant cumulé pour l'année 2019 : 1 010,10/19 au 31/12/19 : 1879,71 € H.T.
Commande	RENOUVELLEMENT POSTES DE TRAVAIL DES SERVICES TECHNIQUE ET INFOGRAPHIE	UGAP	4 948,87 €	29/03/19	
Commande	ACHAT DELASTOMERE ET PRODUITS ASSOCIES POUR LA REPARATION DU SOL DE L'AIRE DE JEU DE LA MIDE	HEXDALLE	148,35 €	02/04/19	2 DEVIS
Commande	CHANGEMENT DU CLAVIER TACTILE DU SAS DE L'ENTREE PRINCIPALE DE LA PYRAMIDE	IDEX	582,00 €	02/04/19	Titulaire du marché de maintenance
Commande	REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX DANS LES CAGES D'ASCENSEURS DU BATIMENT DE LA PYRAMIDE	OTIS	1 700,00 €	02/04/19	Titulaire du marché de maintenance
Acte d'exécution	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE TENNIS ET ARTS MARTIAUX	GROUPEMENT BRESOIN ARCHITECTE (MANDATAIRE 96980)+ IGREC INGENIERIE +ECKEA ACOUSTIQUE	0,00 €	02/04/19	
Acte d'exécution	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE TENNIS ET ARTS MARTIAUX	GROUPEMENT BRESOIN ARCHITECTE (MANDATAIRE 96980)+ IGREC INGENIERIE +ECKEA ACOUSTIQUE	0,00 €	02/04/19	
Commande	ACHAT BOUTELLES D'EAU	COCCIMARKET	73,85 €	05/04/19	
Commande	MISSION DE REPRESENTATION JURIDIQUE DU PAYS DE MONTGEAUX EN VUE D'UNE DEMANDE DE RECONSTITUTION A L'OPPOSANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA SOCIETE PECHON	SELARL SYMCHOWICZ-WEISSBERG & ASSOCIES	6 500,00 €	09/04/19	
Marché subséquent	ETUDES GEOTECHNIQUES EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE – MISSION G2 PHASE AVP	ESIRIS NO	43 530,00 €	09/04/19	Titulaire de l'accord cadre Montant maximum : 80 000,00 € H.T. Montant cumulé : 56 700,00 € H.T.
Marché subséquent	ETUDES GEOTECHNIQUES EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE – MISSION G2 PHASE AVP (COMPLEMENT)	ESIRIS NO	2 400,00 €	09/04/19	Titulaire de l'accord cadre Montant maximum : 80 000,00 € H.T. Montant cumulé : 59 100,00 € H.T.
Contrat d'occupation précaire	LOCATION D'UN BATIMENT AGRICOLE POUR LE STOCKAGE DES BACS DE COLLECTE (5 MOIS)	EARL DE LA TROUSSE	4 500,00 €	10/04/19	
Commande	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – CINE PLEIN AIR 31/08/19	BERGER-LEVRAULT LA BOUTIQUE	83,84 €	17/04/19	
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – CINE PLEIN AIR 31/08/19	MDS AUDIO	980,70 €	17/04/19	Titulaire de l'accord cadre Pour les années -2019-2022 Montant maximum annuel : 100 000,00 € H.T. Montant cumulé période Du 25/04/19 au 24/04/19 : 980,70 € H.T. Montant cumulé : 20 003,75 € H.T.
Acte d'exécution	ÉTUDE DES POPULATIONS DE SONNEURS À VENTRE D'UNE MAISON	BIODIVERSITA	3 900,00 €	18/04/19	
Commande	SITE NATURA 2000 FR1102006 « BOIS DES RESERVES, DES USAGES ET DE MONTGE »	OTIS	20 605,50 €	24/04/19	Titulaire du marché de maintenance
Commande	OS AFFERMISSEMENT TRANCHE OPTIONNELLE 2	OTIS	20 605,50 €	24/04/19	Titulaire du marché de maintenance
Commande	REPLACEMENT DE LA MACHINE DE TRACTION ASCENSEUR APPAREIL IDR29	OTIS	13 110,00 €	24/04/19	Titulaire du marché de maintenance



TYPE D'ACTE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE	OBSERVATIONS
Commande	REPLACEMENT DU PALPEUR DE SECURITE DU PORTAIL EXTERIEUR BATIMENT PYRAMIDE	OTIS	285,00 €	30/04/19	Titulaire du marché de maintenance
Commande	IMPRESSION EN URGENCE DE 3700 EXEMPLAIRES LETTRE D'INFORMATION EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI	COPY MOTS PLUS	234,00 €	02/05/19	
Commande	ACHAT DE COLLANT TAPIS DE DANSE NOIR	LA BS	171,40 €	08/05/19	2 DEVIS
Commande	ACHAT DE FILTRES ET CUILLERES A CAFE	UGAP	27,68 €	08/05/19	
Commande	ACHAT DU GUIDE DE L'IMPUTATION DES DEPENSES ET DES RECETTES COMMUNALES EDITION 2019	DECITRE	57,63 €	13/05/19	
Commande	REPLACEMENT 4 PNEUS EQUILIBRAGE KANGOO BC 852 WJ	TONY RODRIGUEZ	286,86 €	19/05/19	
Commande	ACHAT DE 5 BARRES DE SEJIL INOX PERCE POUR LA PYRAMIDE	MASTER PRO - FI ET SERVICES	124,05 €	16/05/19	2 DEVIS
Acte d'exécution	MATRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF TENNIS ET ARTS MARTIAUX OS DE DEMARRAGE DE L'ELEMENT DE MISSION APD 86860+ IGREC INGENIERIE + PECKEA-ACOUSTIQUE		0,00 €	18/05/19	
Bon de commande sur accord-cadre	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOURCO	LE REVEL DE LA MARNE	2 441,00 €	21/05/19	Titulaire de l'accord cadre pour les années 2017-2020 Montant maximum annuel : 16 000,00 € H.T. Montant maximum global : 160 000,00 € H.T. Pour la période du 01/01/19 au 31/12/2019 : 60 880,00 € H.T.
Bon de commande sur accord-cadre	DISTRIBUTION NON ADRESSEE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION COMMUNAUTAIRES	LA POSTE	2 148,52 €	21/05/19	Titulaire de l'accord cadre Pour les années 2018-2020 Montant maximum annuel : 20 000 € H.T. Montant cumulé pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 : 64 187,41 € H.T.
Commande	ACHAT DE TALKIEWALKIES POUR LA PISCINE REMPLACEMENT DES ANCIENS HS	ONE DIRECT	88,95 €	17/05/19	2 DEVIS
Commande	MISSION DE REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX PREVUS POUR LES ASCENSEURS DE LA PYRAMIDE	FMDC DIAGNOSTICS	800,00 €	17/05/19	3 DEVIS
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle	CONTRAT DE CESSON SPECTACLE DU 6/72/19	ASSOCIATION LA LUNE DANS LES PIEDS	3 650,00 €	19/05/19	
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle	CONTRAT DE CESSON SPECTACLE DU 9/11/19	SOCIETE LE RENARD	4 950,00 €	20/05/19	
Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle	CONTRAT DE CESSON SPECTACLE DU 14/09/19	EN VOTRE COMPAGNIE	2 350,00 €	20/05/19	
Commande	ACHAT D'UN DISQUE DE POLISSAGE SPECIAL SOL EN MARBRE POUR LA MONTGROSSE	BARTHOLUS	37,51 €	20/05/19	Titulaire du marché de maintenance
Commande	TRAVAIL D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE CONNEXION ET PENTE SUITE AU CONTROLE DE L'APPARE	LOIC VINCELLE ELECTRICITE	1 027,98 €	20/05/19	2 DEVIS
Commande	LOCATION DE 3 TOILETTES MOBILES POUR LE FESTIVAL A L'ASSO DES BORDS DE MARNE DU 25/06 AU 26/07/19	SANI SERVICES	840,00 €	20/05/19	2 DEVIS
Commande	ACCESSOIRES SUPPLEMENTAIRES POUR LE RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE	IMMACWSTORE	296,76 €	20/05/19	2 DEVIS
Commande	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL AGENT PISCINE	LAGARDERE	100,65 €	20/05/19	
Commande	DEBATICATION ET DESOURBATION AU BORDS ET AU SOUS-SOL DU BATIMENT PYRAMIDE - 2 PASSAGES ANNUEL	HYGIENE DE L'OURCO	247,50 €	22/05/19	
Commande	CARNET SANITAIRE DANS LE CADRE DES ANALYSES DES EAUX DE LA PISCINE	LPC	77,00 €	22/05/19	3 DEVIS
Commande	ACHAT DE BOBINE DE PAPIER THERMIQUE POUR LE TERMINAL DE PAIEMENT PAE CARTE BANCAIRE DE LA PISCINE	ACIPA	28,84 €	23/05/19	